

UNE LETTRE DU PRINCE GUILLAUME À LA COMMUNE DE JONQUIÈRES

par Elisabeth et W. F. Leemans

Parmi les pièces d'un notaire de Caromb dans le département de Vaucluse, à huit kilomètres à l'Est de Carpentras, se trouve une lettre du Prince Guillaume Ier (III dans la Principauté) aux consuls et à la communauté de Jonquières, village dans la Principauté d'Orange, à huit kilomètres à l'Est de la ville d'Orange ¹⁾. Cette lettre, conservée à un endroit caché, n'a pas été publiée, autant que nous le sachions. Elle mérite cependant l'attention, puisqu'il appert de cette lettre que le Prince s'occupait lui-même de ses intérêts dans la Principauté.

Voici le texte de la lettre, datée de 1565:

Chiers et bien amez.

Nous ne povons trop esmerveiller que plusieurs d'entre vous se bandent et formalisent contre nous et nostre souveraineté, dilayant et refusant passer leur hommaige et recognoissance et rendre le debvoir, qui (à lire: qu'ils) sont tenuz et doibvent comme a leur prince souverain, quelques lettres qu'avons escript, que demonstre evidamment le peu de debvoir et affection qu'ilz nous portent, sans avoir esgard a ce que nous faisons journallement pour les bien et favorablement traicter et soulaiger, signe de trop grande ingratitude. A ceste cause nous avons bien voullu derechief escripre cestes et ordonner que chacun de vous en son endroit ait a nous faire ledict hommaige et recognoissance et rendre le debvoir, qu'ilz doibvent et sont tenuz faire a leur prince souverain, comme plus amplement vous sera declairé par noz gouverneur et gens de parlement, sans plus tirer les affaires au long. Aultrement y pourverrons de telle sorte que cognoistres que sommes votre prince, sans y voulloir souffrir pair et compaignon.

Esperant que ne nous donnerés l'occasion prendre telle voie, sur ce prions Dieu vous avoir en sa garde.

D'Amstelredam le XVIII^{me} jour de may 1565 ²⁾.

(signé) Guill(aum)e de Nassau

1) Archives départementales de Vaucluse, E Caromb, Étude Falque 1065.

2) Le chiffre de l'année n'est pas tout à fait clair, mais il ressemble le plus à 1565 et une autre année est impossible parce que c'est la seule où le Prince était à Amsterdam au mois de mai (cf. H. J. P. van Alfen dans: Prins Willem van Oranje, 1933, p. 423).

L'adresse est: A nos chiers et bien amez les consulz et communauté de nostre ville de Joncquieres.

La lettre était fermé d'un petit sceau plaqué en cire rouge (perdu) sous papier, percé par deux incisions, de forme ovale, haut de 2.9 cm et large de 2.4 cm: écartelé: 1. Nassau, 2. Katzenelnbogen, 3. Vianden, 4. Dietz; écusson sur le tout: 1 et 4. Chalon, 2 et 3. Orange; écusson sur le tout du tout: Genevois; l'écusson est couronné et entouré de la chaîne de la Toison d'Or.

Le Prince et ses prédécesseurs avaient beaucoup de possessions dans la Principauté — terres et vignes à la campagne, maisons dans les villes — dont les tenanciers devaient reconnaître le droit seigneurial du Prince. Le droit du Prince à ces possessions trouvait sa base, ou bien dans des anciens droits féodaux, ou bien dans des emphytéoses perpétuelles, ou bien dans des remises à nouvel achempt, trois institutions de droit, qui étaient entièrement confondues et amalgamées au XVIème siècle dans la région³⁾. Les habitants de Jonquières refusaient, semble-t-il, de rendre l'hommage et reconnaissance, dûs au Prince. Le Prince donna généralement charge et pouvoir à un de ses officiers dans la Principauté de recevoir ces hommages et reconnaissances, dans la ville d'Orange le viguier. Il appert de la lettre, que, dans le cas présent, le Prince avait mandé à son gouverneur et au Parlement d'Orange de régler l'affaire; le Prince invitait ses sujets à reconnaître ses droits comme souverain de la Principauté et à suivre les directives du gouverneur et du Parlement.

À cette époque, le Prince prit plusieurs dispositions pour maintenir son autorité souveraine: peu avant la lettre, il avait nommé un nouveau président du Parlement, Guillaume de Calvière, et dans le même mois de la lettre, mai 1565, il confirma les conseillers du Parlement dans leurs offices. En l'année suivante, il promulgua des lois pour la Principauté. Malgré les troubles fréquents, causés par les controverses religieuses, le Prince s'efforçait donc de maintenir l'ordre et le droit dans la Principauté.

La lettre se trouve dans une liasse de papiers, qui concernent des membres de la famille Bellujon. Denis Bellujon était procureur général dans la Principauté et son frère Jean Bellujon était receveur général. Tous les deux étaient natifs de Caromb et y avaient encore des intérêts. Ainsi il s'explique que la lettre s'est

3) Voir: Émile Chénon, *Les démembrements de la Propriété foncière en France avant et après la Révolution*, 2ème édition, Paris, 1923, pp. 24—25. Nous espérons revenir sur ces contrats autrepert.

échouée parmi les papiers d'un notaire de Caromb. Caromb avait du reste des relations étroites avec la Principauté au XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. Louis de Chalon acquit la ville en 1447 et, en 1467, elle fut donnée à Étienne bâtard de Chalon. Celui-ci, plus tard gouverneur de la Principauté, vendit la seigneurie en 1481 à Étienne de Vesc, qui avait beaucoup d'intérêts dans la Principauté d'Orange.

Samenvatting

Een brief van Prins Willem I aan het dorp Jonquières in het Prinsdom Orange

Tussen de stukken van een notaris te Caromb (8 km ten Oosten van Carpentras) bevindt zich een brief van Prins Willem I, voorzien van zijn zegel en gedateerd te Amsterdam 18 mei 1565, aan de consuls en bewoners van Jonquières, een dorp 8 km ten Z.O. van Orange in het Prinsdom. De Prins vermaant de geadresseerden hem te erkennen als soeverein.

De Prins had in het Prinsdom talrijke goederen, die de gebruikers in leen of in eeuwigdurende erfpacht hadden en waarvoor zij het recht van de Prins moesten erkennen. Blijkbaar hadden zij dit geweigerd en, voor het geval dat zij aan zijn vermaning geen gehoor zouden geven, dreigt de Prins met maatregelen. Hieruit blijkt dus, dat de Prins zich persoonlijk met de zaken in het Prinsdom bemoeide.

De brief is waarschijnlijk tussen de stukken van de notaris te Caromb terecht gekomen, doordat leden van de familie Bellujon, die in de 16de eeuw in het Prinsdom belangrijke functies vervulden, daar belangen hadden.